

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2025

ADOPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'EXIGENCES À L'IMPORTATION POUR LE
RESPECT DE NORMES DE PRODUCTION ÉQUIVALENTES AUX NORMES DE
PRODUCTION ESSENTIELLES, EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ENVIRONNEMENT, DE
BIODIVERSITÉ ET DE BIEN-ÊTRE ANIMAL APPLICABLES DANS L'UNION
EUROPÉENNE - (N° 627)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 17

présenté par

M. Potier

à l'amendement n° 12 de M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.